

CAP A du 27 janvier 2022

Déclaration de l'UFICT CGT concernant la politique d'avancement de grade de la Métropole de Lyon

« La CGT s'adresse aux élus, aux élus de la majorité.

Nous, CGT, élu.e.s représentant.e.s du personnel, sommes consterné.e.s face au faible nombre d'agent.e.s promu.e.s : 67 promouvables Attaché Principal, 21 promu.e.s ! 47 promouvables Ingénieurs Principaux et 15 promu.e.s ! ; 208 Assistants Socio-Éducatifs de classe exceptionnelle promouvables, 63 promu.e.s ! Les agent.e.s, en particulier les cadres, sont très investi.e.s auprès de l'exécutif, dans leurs missions de service public, malgré la crise sanitaire, sur le terrain ou à distance en télétravail.

Malheureusement, la reconnaissance n'est pas au rendez-vous !

Actuellement très bas, le ratio devrait atteindre a minima 60% pour tous les grades et tendre progressivement vers 100 %. C'est la seule possibilité d'évolution de carrière des agent.e.s, étant donné le gel du point d'indice, l'avancement d'échelon à la durée maximale et les mesures de saupoudrage et de rattrapage du SMIC.

Les critères mis en place, « critères maison » spécifiques à la Métropole de Lyon, sont inéquitables favorisant ainsi l'avancement clientéliste (cf. les points hiérarchiques pour les avancements de grade et les critères hiérarchiques pour la promotion interne qui n'ont rien à voir avec la valeur professionnelle).

Pour les catégories A+, vous avez refusé de nommer des agent.e.s sur la base de la valeur exceptionnelle, notamment pour les agent.e.s en fin de carrière, ce qui pourtant, serait un signal fort de reconnaissance professionnelle.

La Métropole a choisi l'application stricte de la réforme de Transformation de la Fonction Publique, excluant ainsi la consultation des élu.e.s du personnel en amont des décisions. Nous avons pu relever des erreurs dans la reconstitution de la carrière de certains agent.e.s (formations oubliées par exemple) qui auraient pu être évitées. Des agent.e.s n'ont pas les fiches d'évaluation pour l'avancement contrairement à ce qui est indiqué dans votre guide.

Nous soulevons également des inégalités de traitement, voire des vices de forme : des agents éligibles à un avancement de grade qui siègent dans les comités de direction chargés d'attribuer des points hiérarchiques aux agents de la direction !

Concernant la promotion interne, si nous saluons l'appel à candidature à tous les agents, nous regrettons le peu de promu.e.s, en deçà des possibilités, en excluant certains examens professionnels (c'est la double peine). Quel débouché, quel engagement proposez-vous pour que ces agents trouvent un poste dans l'année ? »

Nous demandons par conséquent l'augmentation des ratios a minima à 60% et la prise en compte de la valeur professionnelle des agents comme seul et unique critère.

Pour toutes ces raisons, la CGT, qui s'était fortement mobilisée contre la loi du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique, demande l'abrogation de cette loi et continuera à voter contre toutes les dispositions qui seront strictement mises en œuvre par notre exécutif dans ce cadre.

SYNDICAT UFICT-CGT Métropole de Lyon

Pour venir nous voir : Immeuble GEMELLYON -3ème étage - 59, Boulevard Vivier Merle LYON 3ème - Tel : 04 28 67 56 47

cgt.ufict.metropole@grandlyon.com

<http://cgt-metropolede lyon.reference-syndicale.fr/>